



Déclaration liminaire UNSA Education du CSAM JS du 28 mai 2025

Mme la présidente, mesdames et messieurs,

deux actualités récentes de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sont venues rappeler le manque cruel d'effectifs dans notre ministère : la nomination d'un délégué ministériel au sport-santé et la journée nationale des équipements sportifs. La première vise à, je cite, "faire de l'activité physique et sportive un instrument au service du bien-être des Françaises et des Français" et "développer des partenariats [...] en soutien aux projets sport-santé". A l'occasion de la seconde, la ministre a "esquissé le rôle d'un État stratège, facilitateur, au plus proche des territoires", dont l'action devrait être "lisible, cohérente et concrète". Ces deux politiques publiques, comme toutes les autres de notre secteur, ne peuvent se concrétiser qu'en proximité des acteurs de terrain. Les agents chargés d'accompagner ces acteurs, de les conseiller, de créer les synergies autour des projets que l'Etat souhaite insuffler, ce sont les CAS, les CTS, les CEPJ. Sans eux, la mayonnaise ne prend pas, ou mal, ou rarement. Toute l'histoire de Jeunesse & Sports démontre comment l'action des personnels techniques et pédagogiques (PTP) est essentielle à la concrétisation des politiques publiques et comment cette action a façonné le sport français et le monde de l'éducation populaire selon les orientations gouvernementales. Ces PTP ne sont plus suffisamment nombreux aujourd'hui. S'il est une urgence pour que les choix ministériels aient une chance de se matérialiser, c'est bien le renforcement de vos équipes : les CAS, bien sûr, dont le nombre a été quasiment divisé par 4 au niveau départemental entre 2010 et 2020, mais aussi les CTS, dont les effectifs ont baissé de 10% entre 2018 et 2021 sans aucune cohérence politique. Dans cette période de préparation budgétaire, nous vous encourageons à revendiquer l'augmentation du plafond d'emplois, car c'est l'unique moyen pour que les intentions gouvernementales portent leurs fruits.

D'autres chantiers restent à ouvrir, notamment celui de la réforme du recrutement des PTP, à l'image de ce qui vient d'être adopté pour nos confrères et consoeurs enseignants. Le retour de leur recrutement à bac+3 simplifie la maîtrise des PTP. C'est la meilleure opportunité de faire évoluer nos métiers vers l'ingénierie dont la société civile a besoin. Il faut la saisir

immédiatement. Nous demandons l'ouverture d'une concertation, dans l'objectif d'aboutir à une réforme du recrutement des PTP à l'image de ce qui se fait désormais pour les enseignants : concours à bac+3, suivi de 2 années de formation initiale incluant l'obtention d'un diplôme de niveau master et l'année de stage. De nombreuses interrogations demeurent. C'est pourquoi nous demandons que nous en discutions rapidement pour valider (ou invalider, le cas échéant) la faisabilité et le bien-fondé de ce projet. Il faut avancer maintenant !

Nous n'oublions pas les dossiers toujours en cours. La fluidification des carrières des PTP, toujours dans l'esprit du parallélisme avec les corps enseignants dont nous sommes issus et avec lesquels nous partageons des missions éducatives, techniques et pédagogiques. A minima, ces mesures doivent être intégrées au budget 2026, tout comme elles le furent déjà en 2024 et 2025. Mais elles doivent, cette fois-ci, aboutir. Le ratio promouvables/promus de la hors classe des PTP devra nécessairement être discuté avec Bercy en 2026, l'arrêté triennal arrivant à échéance. Vous ne pouvez accepter plus longtemps la sanction collective injuste et infondée qui frappe nos trois corps, vos agents, et qui consiste à faire stagner nos ratios hors classe alors que l'assiette de promouvabilité diminue ! C'est votre responsabilité d'employeur de mettre à minima un terme à la baisse inique du nombre de promus. Au contraire, à terme, l'équité impose de progresser vers un alignement avec les ratios des enseignants.

Nous souhaitons vous entendre sur le nouveau processus de mutations. Le recours à la plateforme AMIA laisse présager de plusieurs problèmes de transmissions des dossiers papiers aux services visés par les candidats. 10 stagiaires PS nous ont confirmé avoir constaté, après prise de contact avec le chef de service auprès duquel ils avaient candidaté, que leur dossier de candidature n'avait pas été transmis à ce service. Même sur des postes génériques, c'est incompréhensible. Si l'utilisation d'une plateforme doit aboutir à un moindre partage d'information, c'est qu'elle n'apporte aucun progrès, que des régressions, et il vaut mieux s'en passer. Nous sommes aussi très inquiets sur les retours de détachements sortants et de disponibilité. Nous attendons vos explications.

Enfin, d'une manière générale, nous souhaitons vous alerter sur les relations au travail : elle se tendent drastiquement. Le nombre de conflits qui nous est remonté croît de façon exponentielle et inquiétante. Les agents sont de plus en plus agressifs les uns envers les autres. On ne fait plus l'effort d'essayer de se comprendre, on s'invective, on s'enlise dans les conflits. Les accusations de toutes sortes fusent de toutes parts, pour régler des comptes ou nuire à un collègue qui nous déplaît. Il faut absolument ramener de la sérénité dans les relations au travail, sous peine d'être débordés par les conflits et de ne plus parvenir à gérer la situation.

Deux situations nous alertent particulièrement dans un département breton et un département des pays de la Loire.

Pour conclure, nous exprimerons en cours de séance, au moment de l'examen de ces projets de texte, nos positions sur les deux points à l'ordre du jour pour avis.

Je vous remercie de votre attention.